



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22.04.2008 L'an deux mille huit et le vingt huit avril à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE-, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme ESPIE, THUEL.

**N° 08/84** **Absents:** Mr BALOUP (excusé), Melle PORTAL (excusée), Mr DELBES, Mme RAHOU (excusée), Mr LE ROCH (excusé).

**Secrétaire :** Mr BOUDES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Delpoux

**DECLASSEMENT  
ESPACE PUBLIC ET  
CESSION TERRAIN A  
Mr COUTOULY Daniel**

Par délibération du 11 février 2008, le Conseil Municipal a décidé de faire déclasser un espace public de 100m<sup>2</sup> situé chemin des Tilleuls aux Avalats, afin de permettre à Monsieur Coutouly Daniel de devenir propriétaire d'une surlargeur d'accotement contiguë à sa propriété, et ayant pour vocation l'accès à son habitation.

Cette cession se ferait en échange de deux parcelles cadastrées section C numéros 191 et 192 sises chemin de la Plage aux Avalats. Ces terrains sont inscrits en emplacement réservé au PLU de la Commune en vue d'un aménagement de la base nautique.

**Adopté à l'unanimité** Il précise que cette enquête publique prescrite le 18 février 2008 par arrêté du maire numéro 08/54 a été ouverte du 10 mars 2008 au 31 mars 2008, et que le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable à ce déclassement,

VU l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

VU l'estimation des Domaines en date du 26 décembre 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

CONFIRME l'avis du Commissaire Enquêteur.

DECIDE de céder cette partie d'espace public sise chemin des Tilleuls aux Avalats d'une superficie de 100m<sup>2</sup> à monsieur COUTOULY Daniel, en échange de deux parcelles cadastrées section C numéros 191 et 192 sises chemin de la Plage aux Avalats pour des contenances respectives de 164 m<sup>2</sup> et 356m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte notarié et de géomètre se rapportant à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,